

Communiqué



Alliance de la Fonction publique du Canada | Représentant 160 000 travailleurs et travailleuses

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 12 mai 2008

Le syndicat critique vertement l'Agence Parcs Canada pour s'être retirée des négociations

OTTAWA – Le syndicat représentant quelque 5 000 travailleuses et travailleurs de Parcs Canada dénonce le fait que, au nombre des tactiques patronales pour entraver la négociation de la convention collective, les négociateurs de l'Agence aient quitté la table.

De plus, selon le syndicat, la maigre offre salariale et le refus de l'employeur d'éliminer les zones de rémunération et de combler l'écart salarial relevé chez les gens de métier à son service témoignent de son manque de souplesse et montrent clairement qu'il ne prend pas les négociations au sérieux.

« Après que les négociations eurent abouti à l'impasse en février dernier, l'employeur a communiqué avec nous pour nous demander de retourner à la table, parce qu'il se disait prêt à tenir sérieusement compte de nos revendications, a expliqué Jeannie Baldwin, vice-présidente exécutive régionale de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), Atlantique. Nous sommes revenus à la table la semaine dernière. Après sept jours de pourparlers pendant lesquels l'employeur a refusé de modifier ses positions, celui-ci s'est retiré des négociations et propose maintenant de recourir à la médiation, ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord. »

Selon la vice-présidente Baldwin, pour que la médiation soit efficace, les deux parties doivent être sur le point de conclure une entente, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque l'employeur refuse de régler les principaux points en litige. « Nous voulons que l'employeur revienne à la table et négocie », insiste-t-elle.

Les négociations se sont amorcées en mai de l'an dernier, mais elles ont abouti à l'impasse après 10 mois lorsque l'employeur a refusé de donner suite aux principaux points soulevés par le syndicat, plus particulièrement la sécurité d'emploi, la sous-traitance, le recours abusif aux étudiantes et étudiants et les salaires. Le 21 avril 2008, l'AFPC a demandé la conciliation par une tierce partie, appelée commission de l'intérêt public. Le syndicat avait accepté de retourner à la table de négociation « sous toutes réserves » le 5 mai.

L'employeur a proposé une convention collective d'une durée de quatre ans et a présenté une offre salariale prévoyant des hausses de 2,1 pour cent la première année, de 2 pour cent la deuxième et de 1,5 pour cent les troisième et quatrième années. Par la même occasion, l'employeur a rejeté la revendication syndicale visant à éliminer les zones de rémunération régionales, c'est-à-dire le régime selon lequel les travailleuses et les travailleurs effectuant le même travail sont rémunérés différemment selon les lieux géographiques. L'employeur a aussi refusé de donner suite aux revendications du syndicat concernant le relèvement des indemnités.

« Cette offre équivaut à moins de la moitié de ce qui représente à nos yeux des hausses salariales annuelles équitables de nature à protéger nos membres contre l'inflation et à tenir compte de la vigueur actuelle de l'économie canadienne, a affirmé la vice-présidente Baldwin. L'employeur a non seulement refusé de tenir compte de notre position à la table de négociation, mais il a déformé nos revendications contractuelles dans ses communications avec nos membres et la population en général. »

Dans des articles parus dans les journaux, on a cité les propos de porte-parole de l'Agence Parcs Canada selon lesquels les revendications salariales du syndicat s'élevaient à 47 pour cent.

« On dénature complètement nos revendications, objecte la vice-présidente Baldwin. Notre revendication salariale porte notamment sur l'élimination des zones de rémunération et l'adoption de dispositions pour combler les écarts salariaux relevés dans l'étude sur la rémunération de nos membres travaillant dans le secteur des métiers. Je ne sais pas quel genre de calcul effectue l'employeur, mais même si on regroupe toutes nos revendications, elles ne totalisent pas 47 pour cent. »

L'étude sur la rémunération réalisée par la firme Moreau-Sobeco en 2003, montre clairement que les salaires versés aux gens de métier travaillant à Parcs Canada sont bien inférieurs à ceux que touchent les autres travailleuses et travailleurs des secteurs privé et public effectuant le même travail.

L'Agence et la fonction publique fédérale ont des difficultés à conserver leur effectif, a fait observer la vice-présidente Baldwin. L'offre salariale patronale est loin de régler ce problème. Nous n'avons d'autre choix que de poser des gestes. L'employeur peut s'attendre à ce que nos membres transmettent notre message à l'UNESCO à l'occasion des activités de Patrimoine mondial prévues à Québec et sur les sites du patrimoine mondial cet été. »

Les membres de l'AFPC travaillant à Parcs Canada sont privés de convention collective depuis août 2007.

-30-

Renseignements : Joselito Calugay, agent des communications de l'AFPC, 613-560-4235 ou 613-293-9324

17-120508